Image not found or type unknown

Consentement des enfants de l'adoptant : nécessaire ou pas ?

Par **Giulia18**, le **26/12/2018** à **22:24**

Bonjour,
Je me pose quelques questions, peut être que je trouverais les réponses ici.
Mon père a eu 2 enfants(ma soeur, 22 ans, et moi, 24 ans) dune premiere union avec ma mere. Setant remarié, il a adopté la fille de sa femme, l'adoption a été prononcée au mois de mai. Malheureusement, au moins de juillet mon papa est décédé. Ce qui a évidemment donne lieu à des discussions en famille. Je me suis alors aperçue que ma soeur (en froid avec mon père depuis quelques années) ne savait rien de cette adoption.
Il m'a alors semblé bizarre que j'ai du faire une attestation précisant que je ne m'opposait pas a ce projet d'adoption alors que personne la jamais rien demandé à ma soeur.
Je me demande donc si l'adoption à pu être prononcée sans le consentement écrit de ma soeur ou si c'est nécessaire d'avoir l'accord de l'ensemble des enfants de l'adoptant ?
Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **27/12/2018** à **09:26**

Bonjour,
sans certitude mais il serait logique effectivement d'avoir l'accord de votre soeur ? Puisqu'on vous a demandé le votre ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés